



**ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU VALLONA**

Blog : <http://www.arvallon.fr/>

e-mail : [arvallon92@gmail.com](mailto:arvallon92@gmail.com)

Boîte aux lettres au n° 14

Echos du Vallona n° 24 - mai 2017

## **ECHOS DU VALLONA**

Voici une nouvelle édition de notre journal pour vous informer des actualités de la résidence et du quartier.

### **Réunion OGIF / ARV :**

Trois membres de l'ARV ont rencontré une nouvelle fois la Direction de l'OGIF le 10 mai dernier afin de faire remonter le mécontentement de nombreux résidents sur les décisions prises par l'OGIF et le Syndic quant au remplacement, pendant les vacances de Pâques, des 2 gardiens (de la copropriété et de l'OGIF) par 2 personnes intérimaires totalement étrangères aux rouages de l'immeuble ; l'OGIF a reconnu son erreur et son manque de concertation avec le syndic.

Cette réunion nous a également permis d'évoquer des sujets d'actualité et aussi de faire connaissance avec la nouvelle directrice régionale, Madame Bénédicte Leboucher, remplaçante de M. Guelfucci, celui-ci ayant fait valoir ses droits à la retraite.

### **Les gardiens et la loge :**

De nouvelles dispositions d'organisation sont actuellement à l'étude ; L'ARV vous tiendra informé par une note séparée.

### **Le local poubelles et le projet de résidentialisation :**

Suite à l'incendie de ce local, un projet de « résidentialisation » qui comprendra une nouvelle entrée de l'immeuble, un nouveau système de barrières et le réaménagement du local poubelles, est à l'étude par un cabinet d'architectes. Plusieurs options seront présentées lors de l'assemblée générale des copropriétaires fin juin. Une fois validé, et les accords municipaux obtenus, les travaux débuteront.

On ne peut espérer une finalisation de cette opération que 2<sup>ème</sup> semestre 2018 ; En attendant un « rafraichissement » des murs sera fait en peinture ainsi qu'une couverture du toit.

### **Panne d'eau chaude au bâtiment 18 :**

Un incident, dont ni l'OGIF ni le syndic n'ont apprécié la gravité, a privé d'eau chaude pendant de longs mois quelques locataires du 18.

Cette panne, malgré de nombreuses interventions sans succès du prestataire de service, a été réparée durant les vacances pascales et l'ARV a demandé à l'OGIF, pour les personnes concernées, le remboursement des provisions versées pour l'eau chaude.

L'OGIF nous confirme que toutes les personnes s'étant manifestées par courrier se verront proposées une diminution de leur forfait eau chaude ; ce forfait sera calculé sur leur moyenne de consommation annuelle et au prorata des mois de privation. Cette solution est privilégiée par l'OGIF par rapport au remboursement des provisions versées.

### **Régularisation des charges** (concerne uniquement les locataires) :

Chacun d'entre nous a enfin reçu son décompte individuel pour les charges de l'année 2014 qui a donné lieu à un remboursement sur les provisions versées.

D'une façon générale, un examen détaillé des charges met en évidence une baisse globale d'année en année malgré certains postes en hausse pour lesquels nous avons demandé des explications.

Comme nous vous l'avions indiqué, suite à un important retard de l'OGIF, la régularisation des charges pour l'année 2015 interviendra courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2017, en contravention à la loi du 6 juillet 1989, article 23.

### **Les pigeons :**

Certains balcons sont envahis par les pigeons dont la prolifération et les fréquentes nidifications peuvent présenter un risque sanitaire pour les résidents.

Pour un cas très particulier dans la résidence, le balcon est dans un tel état d'insalubrité que l'ARV a informé l'OGIF de son intention de saisir l'Agence Régionale de Santé (ARS) si rien n'était fait quant au nettoyage et à la désinfection du lieu ; un courrier recommandé a finalement été adressé à la personne concernée ; ce courrier étant resté sans effet, nous sommes en attente d'une procédure lancée par l'OGIF de sommation par huissier.

Nous suivons cette affaire.

### **Le tri sélectif :**

Des abus ayant été constatés, une campagne de rappel et d'information sera faite par l'OGIF aux résidents.

En attendant l'ARV vous rappelle quelques règles de base :

- Déchets recyclables (poubelles jaunes et quelques bleues) : en vrac, cartons, papiers, magazines, bouteilles ou flacons en plastique et briques alimentaires (pas de verre, de sacs en plastique, de polystyrène, de pots de yaourt ...)
- Ordures ménagères (poubelles grises) : sacs en plastique, déchets alimentaires emballés dans des sacs poubelle ... (pas de piles, de gravats ou de liquide inflammable)
- Les verres (bornes vertes à l'extérieur de l'immeuble) : bouteilles et pots en verre

Nota : les vide-ordures ne sont pas des « avale-tout », n'y jetez que des petits déchets ménagers emballés dans des sacs fermés, ne jetez pas de bouteilles en verre au risque d'endommager le conduit de descente, et évitez, pour votre voisinage, de claquer la « pelle » d'ouverture et de fermeture.

### **Réouverture du toit de la Grande Arche :**

Comme nous l'indiquions dans le blog de l'ARV, il vous sera possible dès le 1<sup>er</sup> juin d'accéder au belvédère situé sur le toit réaménagé de la Grande Arche.

Vous pourrez y découvrir un nouveau pont-promenade qui permettra d'observer l'axe en direction de Nanterre ainsi qu'un espace d'exposition de 1.400 m<sup>2</sup> sur la photographie d'actualité et ses rapports avec l'histoire.

Un restaurant gastronomique d'une quarantaine de couverts et une offre de restauration rapide viendront s'ajouter au lieu, ainsi qu'une boutique de souvenirs d'une vingtaine de mètres carrés. Plusieurs maquettes, plans et photos historiques de l'Arche et de La Défense seront également présentés. Enfin trois auditoriums seront à nouveau disponibles pour l'organisation de divers événements comme des séminaires.

L'accès (payant) au toit, qui sera ouvert tous les jours de l'année, se fera par les quatre ascenseurs panoramiques. Ils seront désormais doublés par deux ascenseurs express à l'intérieur de la paroi sud qui seront utilisables en cas de vent important.

### **Ouverture prochaine de la U Aréna et gestion de la circulation :**

Ce complexe en fin de construction ouvrira ses portes en octobre prochain.

Plusieurs manifestations sont déjà prévues : un concert des Rolling Stones les 19 et 22 octobre, un supercross, spectacle dérivé du motocross, né aux Etats Unis, les 18 et 19 novembre et la tournée musicale « Stars 80 » le 2 décembre.

Un match de rugby pourrait également avoir lieu fin octobre.

Afin d'éviter des incivilités à la sortie des spectacles, un grand nombre de cabines toilettes seront installées dans l'enceinte.

Concernant la circulation, chacun d'entre nous a reçu de la mairie de Nanterre un document à remplir et à retourner (par voie postale ou par internet) afin que vous soit délivré un macaron vous permettant d'accéder en voiture à la résidence les jours de spectacle, car les rues avoisinantes feront l'objet d'une zone de filtrage et certaines seront interdites à la circulation.

Il est important de demander ce macaron.

### **Rôles et missions de l'ARV :** (rappel)

L'ARV est constituée d'une petite équipe de bénévoles, qui tout au long de l'année vous informe, vous conseille ou vous accompagne pour trouver des solutions aux problèmes qui constituent votre quotidien.

Elle s'intéresse à notre environnement local et vous a représenté par exemple lors des discussions et négociations relatives au chantier de l'Aréna 92.

Elle rédige et distribue périodiquement le petit journal « Les Echos du Vallona »

Elle alimente son blog <http://www.arvallon.fr/>, dans lequel vous trouverez une multitude d'informations, tant sur notre association et les membres qui la composent, que sur la résidence, ses activités ludiques et sportives proposées, et les informations du moment. Vous y trouverez aussi un guide d'accueil.

Elle a toujours comme objectifs la défense des intérêts collectifs, voire individuels, des résidents du Vallona et la constitution d'un lien social entre les diverses personnes habitant notre immeuble grâce à des activités de loisirs ouvertes à tous.

Même si elle ne peut hélas régler tous les problèmes, l'ARV est à votre écoute, au plus près de vos préoccupations et elle est en contact régulier avec le bailleur OGIF afin de lui faire remonter tous vos sujets de satisfaction ou d'insatisfaction.

N'hésitez pas à nous contacter ..... et à soutenir nos actions ; l'adhésion ne coute que 10 € par famille.

**L'ARV ne trouve en effet sa force et sa motivation que dans le nombre de ses adhérents.**

Et si toutefois vous souhaitiez faire partie de notre bureau exécutif ..... contactez nous.

### **Renouvellement des adhésions pour la période 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017 :**

Beaucoup d'entre vous (plus d'une centaine) ont, dès octobre 2016, renouvelé leur adhésion à notre Association en nous remettant leur chèque de soutien de 10 € et nous les remercions.

Certains ont peut être oublié, et d'autres résidents, tout simplement pour des raisons qui leurs sont propres, n'ont pas réitéré leur soutien à notre équipe.

Nous rappelons que cette équipe ARV est constituée de membres, tous bénévoles qui se battent au quotidien pour que notre vivre ensemble ne soit, certes pas parfait, mais plus agréable.

La tâche n'est pas facile eu égard à la complexité de gestion de l'immeuble.

Néanmoins, si vous appréciez et soutenez nos actions, merci de bien vouloir déposer dans la boîte ARV située au n°14, un chèque de seulement 10 € par famille accompagné du bulletin d'adhésion complété de vos noms, numéro de bâtiment ainsi que vos coordonnées.

Nous vous en remercions par avance.

-----à découper ou à recopier-----

### **BULLETIN D'ADHÉSION 2016/2017**

(L'adhésion couvre la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017)

J'adhère à l'ARV et lui apporte mon soutien.

Ci-joint chèque de 10 €uros (par famille) libellé à l'ordre de l'ARV

Nom, prénom : .....

Bâtiment : .....

Téléphone : .....

E mail : .....